

COMMUNE

DE

GAILLARD

Code Postal

74240

2022.335

Mise à jour de  
l'inventaire comptable  
de la commune  
– budget principal –  
Cession de biens à  
titre gratuit à la  
communauté de  
communes  
Annemasse – Les  
Voirons  
Agglomération dans  
le cadre du transfert  
de la compétence  
musicale

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, LE QUATRE JUILLET

Le Conseil municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane HESSEL, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BOSLAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil municipal : 28 juin 2022

Etaient présents : Monsieur BOSLAND, Maire - Mesdames et Messieurs BLOUIN – VINCENT – BOGET – CROISIER – PASSAQUAY – ANCHISI – MAITRE – SIMON – PIGNY R. – LOMBARD – CORNEC – CURTIL – PIGNY A. – FOURNIER – CHAPPEL – LE PRIOL – MAGDELAINE – DEGUIN – RUIZ – FAVRELLE – GHERSIN - ABDALLAH

Etaient absents représentés : Procuration de M. FIGUIERE à M. BOSLAND – de Mme PIERRE à M. BLOUIN – de M. JUGET à Mme MAITRE – de Mme MULLER à M. SIMON – de Mme BARBOTIN à Mme LOMBARD

Etaient absents : Mmes et M. GAVARD-RIGAT – KAMANDA – PATRIS – SIMULA et CLERICI

Secrétaire de séance : Mme MAGDELAINE

Dans le cadre du transfert de la compétence musicale, Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la cession à titre gratuit de biens communaux, en faveur de Annemasse – Les Voirons Agglomération, selon la liste annexée à la présente délibération.

**Vu** l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération 2019.724 du 2 décembre 2019, relative au transfert de la compétence musicale à Annemasse – Les Voirons Agglomération,

**Vu** la liste des biens communaux cédés à titre gratuit à Annemasse – Les Voirons – Agglomération, dans le cadre du transfert de la compétence musicale, annexée à la présente délibération,

**Vu** la note de synthèse,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre à jour l'inventaire comptable communal – budget principal - et de sortir de l'actif les biens cédés gratuitement à Annemasse – Les Voirons – Agglomération, dans le cadre du transfert de la compétence musicale,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 28 voix pour (Mmes et MM. BOSLAND, BLOUIN, VINCENT, BOGET, CROISIER, PASSAQUAY, ANCHISI, FIGUIERE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., LOMBARD, CORNEC, PIERRE, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, JUGET, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, LE PRIOL, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, FAVRELLE, GHERSIN, ABDALLAH),

Article 1 : **APPROUVE** la sortie de l'inventaire communal des biens communaux cédés à titre gratuit à Annemasse – Les Voirons Agglomération, dans le cadre du transfert de la compétence musicale, référencés dans liste annexée à la présente délibération.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT et DELIBERE EN MAIRIE**, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,



Le Secrétaire de Séance,

Délibération devenue  
exécutoire compte tenu :

- de sa réception en Sous-  
Préfecture le :

12/07/22

- de sa mise en ligne le :

13/07/22